

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'INDRE

Application de l'article R331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime



Certificat d'affichage

Commune de NEUVY SAINT SEPULCHRE

Je soussigné, M^r Mathey, maire de la commune de Neuvy Saint Sepulchre
certifie :

- avoir reçu le 10 Mars 2026 la publicité concernant la libération de terres situées sur la commune sus visée, relative au dossier n° C.263608S
- avoir fait procéder à l'affichage* en mairie dès réception et jusqu'au 10 Avril 2026

A Neuvy St Sepulchre, le 24 Mars 2026.
(Cachet de la Mairie et Signature)

Le Maire,



**A RETOURNER
SUR DEMANDE
DU SERVICE A :**

**Direction Départementale des Territoires de l'INDRE
Service d'Appui aux Territoires Ruraux – à l'attention de M. FORICHON
CS-60616
36020 CHATEAUROUX Cedex**

* : le délai d'affichage est fixé à un (1) mois.